

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
GENDARMERIE NATIONALE
Service des opérations et de l'emploi
Sous-direction de la défense
et de l'ordre public
Centre de renseignement et
d'opérations de la gendarmerie

REÇU LE
- 4 FEV. 2008

N° 15473 du 1^{er} février 2008
DEF/GEND/OE/SDDOP/CROG

B O R D E R E A U D ' E N V O I

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
OBJET : Procédures relatives aux PAN.		REFERENCE : Lettre n°46862 DEF/GEND/OPS/ du 20 octobre 1975.
- PV N° 1659/2008 COB	1	TRANSMIS
- DVD en pièce jointe	1	« Pour attribution »
DESTINATAIRE : Centre national d'études spatiales GEIPAN – BPI 2911 18, avenue Edouard-Belin 31401 TOULOUSE CEDEX 9		Le colonel D M chef du centre de renseignement et d'opérations de la gendarmerie nationale Par ordre, le chef d'escadron B:

[1] - Archives

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE**

Code Unité

P.V

Année

N° pièce

Feuillet

02944

01659

2008

01

1/1

Nmr dossier justice

Nous soussigné Adjudant

Officier de Police Judiciaire

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 21 juillet 2007, se présente au bureau de notre unité

Mr

Il vient nous informer qu'il a vu dans le ciel, un objet lui paraissant anormal. Les faits se sont produits dans la région de LA ROCHE SUR FORON – PERS JUSSY.

EXPOSE DES FAITS

Le 30.06.2007, en fin de matinée, Mr aperçoit dans le ciel un objet lui paraissant insolite. Il ne s'agit pas d'un objet volant pouvant être clairement identifié. Il décide de le filmer depuis son domicile. Il a procédé à un enregistrement sur cassette.

ENQUÊTE

Il nous décrit les circonstances dans lesquelles il a observé ce phénomène. L'objet est visible pendant 4,30 minutes, sur son enregistrement, mais il l'aurait observé pendant environ 20 minutes. Il semble être en stationnaire. Il nous décrit sa forme. (P.V audition PIECE N° 02)

Il nous remet une copie de son enregistrement. (P.V de saisie PIECE N° 03)

Après avoir visionné cette cassette, nous constatons que l'objet décrit pourrait être en forme d'octaèdre. Il est stationnaire, mais change de position, puisque des reflets sont visibles avec le soleil.

Afin de pouvoir exploiter ultérieurement cette cassette, des copies ont été réalisées sur deux CD DVD. Ils sont joints à la présente procédure,

Nous avons pris attache avec la Brigade Gendarmerie des Transports Aériens de LYON St Exupéry. Cette unité nous a prescrit de nous référer à la documentation actuellement en vigueur, sans précision.

Nous trouvant non loin de la ville de GENEVE (CH), nous avons pris contact avec le personnel de l'aéroport de GENEVE Cointrin (CH). A la période des faits, aucun phénomène ne leur a été signalé. Il nous est précisé qu'en cas d'observation de phénomènes de ce genre, ils sont systématiquement répertoriés par leurs services.

Un message d'attention a été adressé à toutes les unités du département. Apparemment, ce phénomène n'a pas été observé par ailleurs.

CLÔTURE

Par conséquent, nous faisons parvenir à monsieur le Procureur de la République la présente procédure, tel que le détail en figure au bordereau d'envoi, le tout accompagné des pièces à conviction énumérées à l'inventaire (PIECE N° 04). Les autres exemplaires sont adressés aux différents destinataires.

Dont procès-verbal fait et clos

le 11 janvier 2008.

L'Officier de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL D'AUDITION****TÉMOIN**

Nmr dossier justice

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
02944	01659	2007	02	1/1

Le samedi 21 juillet 2007 à 15 heures 20 minutes

Nous soussigné Adjudant , Officier de Police Judiciaire

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à rapportons les opérations suivantes :

Nom	Prénom	Nom Marital	
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Code Postal et Commune Naissance
M		20/11/1955	
Adresse			
Code Postal et Commune	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
		monteur film	

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

« «Je viens vous voir ce jour suite à ce que j'ai vu dans le ciel le 30.06.2007.---

« «En sortant du supermarché à côté de LA ROCHE SUR FORON (74), j'ai vu quelque chose dans le ciel qui a attiré mon attention. Cet objet se situait entre LA ROCHE et PERS JUSSY, à une hauteur située entre 1000 et 2000 mètres. Au début, j'ai pensé qu'il s'agissait d'un U.L.M. J'ai pris mon véhicule et je suis rentré à PERS JUSSY. Je suis arrivé chez moi vers 11 heures 10. J'ai de nouveau regardé dans la direction où je pensais voir cet objet et il était toujours dans le ciel. J'ai voulu prendre mes jumelles, mais comme je ne les ai pas trouvées, j'ai pris ma caméra et j'ai filmé.---

« «Quand je me trouvais chez moi, cet objet se situait direction Sud-Est. Puis, cet objet s'est déplacé pour partir en direction de ST PIERRE EN FAUCIGNY, donc vers l'Est.--

« «On voit donc cet objet pendant 4,30 minutes sur mon enregistrement. Il s'agit donc d'un objet qui se trouvait dans le ciel et qui n'a sensiblement pas bougé. Il était plus ou moins stationnaire mais on voit qu'il bougeait malgré tout car on voit plusieurs angles différents. Il avait une forme plus ou moins triangulaire et selon l'angle il apparaît un peu avec une forme arrondie. Je n'ai pas vu de lumière ou d'antenne. Je ne peux pas donner de taille non plus. Cet objet pouvait peut être faire entre 10 et 20 mètres. ---

« «Cet objet était nettement plus bas que les nuages. Je ne peux pas facilement donner de taille.--

« «J'ai filmé pendant tout ce temps puis j'ai voulu faire une mise au point et je l'ai perdu de vue. --

« «Quand je me trouvais au supermarché, il m'a semblé voir un rectangle jaune sur cet objet. Quand je me trouvais à mon domicile, j'étais à une plus longue distance de cet objet. Je le voyais plus petit qu'au supermarché.---

« «Entre le moment où je l'ai vu en sortant du supermarché et le moment où j'ai arrêté de le filmer, il s'est écoulé environ 20 minutes.---

« «Je vous remets donc ce jour la cassette de ce que j'ai filmé. Il s'agit d'une cassette de marque SONY portant le N° 83 2004. Il y a aussi un enregistrement sur des établissements recevant des personnes âgées.---

« «Je sais qu'un ami a observé le même phénomène, mais je ne pense pas qu'il veuille témoigner.---

le 21 juillet 2007 à 15 heures 40, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendueL'Officier de Police Judiciaire

<i>GENDARMERIE NATIONALE</i>				
Compagnie				
<i>Code Unité</i>	<i>P.V</i>	<i>Année</i>	<i>N° pièce</i>	<i>Feuille</i>
02944	01659	2007	03	1/1

Code Unité

P.V

Année

N° pièce

Feuillet

02944

01659

2007

03

1/1

Nmr dossier justice

PROCÈS-VERBAL DE SAISIE

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à rapportons les opérations suivantes :

Nous lui déclinons notre qualité.

En la présence constante de nous procédons à la saisie des pièces à convictions suivantes : Une cassette vidéo de marque SONY portant le N° 83 2004.

Nous déclarons à _____ saisie de ces pièces à conviction. Nous en portons mention sur l'inventaire des pièces à conviction et les plaçons sous scellés que paraphe avec nous

Les objets saisis seront mis à la disposition du magistrat compétent en même temps que les pièces de la procédure.

La saisie se termine le 21 juillet 2007 à 15 heures 55.

le 21 juillet 2007 à 15 heures 55, après lecture faite par elle-même, la personne présente signe avec nous le présent procès-verbal.

La personne présente

L'Officier de Police Judiciaire

